

# ***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU JEUDI 03 MAI 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

**Présents** : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET, Vanessa SEVEL, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA

**Absents excusés** : Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN

**Date de la convocation** : 29/04/2023

**Secrétaire de séance** : Vanessa SEVEL

\*\*\*\*\*

## **Ordre du Jour** :

- 1 – Attribution des lots du marché de construction de la maison de santé pluridisciplinaire
- 2 – Autorisation de signature des lots attribués
- 3 – Informations diverses
- 4 – Questions diverses

### 1 – Attribution des lots du marché de construction de la maison de santé pluridisciplinaire :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le rapport d'analyse des offres, après négociation, pour les travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'accepter les devis des entreprises suivantes :

- Lot 1, Voirie-Réseaux Divers : Entreprise « COLAS FRANCE » pour un montant HT de 188 216 €
- Lot 2, Fondations-gros œuvre-terre crue : Entreprise « SLB » pour un montant HT de 244 923.25 €
- Lot 4, Enduit extérieur : Entreprise « SOL FAÇADE » pour un montant HT de 30 000 €
- Lot 6, Menuiserie extérieure bois : Entreprise « RONCO MENUISERIE » pour un montant HT de 93 120.73 €
- Lot 7, Plâtrerie-Isolation-Cloisons-Plafonds : Entreprise « SARL PAGES» pour un montant HT de 72 454 €
- Lot 8, Menuiserie intérieure : Entreprise « GBA » pour un montant HT de 52 300 €
- Lot 9, Revêtement de Sols souples : Entreprise « LORENZI » pour un montant HT de 17 534 €
- Lot 10, Revêtement de sols dur-Faïence : Entreprise « TECHNI CERAM » pour un montant HT de 12 741.54 €
- Lot 11, Peinture-Nettoyage-Signalétique : Entreprise « CIEUTAT PATRICK » pour un montant HT de 20 352.77 €
- Lot 12, Electricité-Courant fort - Courant faible - SSI : Entreprise « MALVAUD ELECTRICITE » pour un montant HT de 55 643 €
- Lot 13, CVC-Plomberie : Entreprise « AGTherm » pour un montant HT de 85 000 €
- Lot 14, Serrurerie : Entreprise « PROXIMETAL » pour un montant HT de 14 702.74 €

*Délibération n°14-23*

## 2 – Autorisation de signature des lots attribués :

Suite à l'attribution des lots, les conseillers municipaux chargent Monsieur le Maire de procéder :

- aux notifications d'attribution du marché aux entreprises retenues ;
- à la signature des actes d'engagement pour chaque entreprise retenue ;
- aux notifications de rejet d'offres.

*Délibération n°14-23*

## 3 – Informations diverses :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux :

- La commune de Marignac n'a pas été retenue pour la mise en place d'un composteur collectif ; une autre campagne sera organisée en septembre par la communauté de communes Cœur de Garonne ;
- Information confirmée auprès de la sous-préfecture : les battues de pigeons sont officiellement interdites.

## 4 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 20h45

Pour copie conforme

Le Maire,  
Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance  
Vanessa SEVEL